
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DU KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du 13 août 2010

La journée des partenaires du vendredi 13 août 2010 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe – Noire, sous la présidence du Colonel NGOUBA LENGANGUE Laurent, Chef des Services généraux, représentant Madame la Directrice Interdépartementale empêchée.

- **De la visite de travail à Pointe-Noire du Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public**

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a informé les partenaires de la visite de travail effectuée à Pointe-Noire par le Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public, accompagné d'une délégation composée de membres de son Cabinet, du Directeur Général des Douanes et de plusieurs Directeurs centraux de l'Administration des douanes.

Le lundi 9 août 2010, Monsieur le Ministre s'est adressé aux membres du Commandement de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects. Il les a félicités pour les résultats obtenus au mois de juillet, tout en insistant sur la maximisation des performances attendues.

Monsieur le Ministre a fait valoir que les dispositions prises récemment ont permis de recadrer le comportement de certains partenaires de la Douane en ce qui concerne le respect des dispositions légales et réglementaires régissant l'exercice de la profession de déclarant pour autrui.

- **De l'application de la Circulaire N° 055/MFBPP-CAB du 23 juin 2010 interdisant aux détenteurs d'agrément provisoires de déclarer pour autrui**

Monsieur AWE-BALANGA Théodule de la Société MARION DISTRIBUTION a souhaité connaître la suite réservée à l'étude au cas par cas des dossiers introduits en recours à l'application de la Circulaire N° 055/MFBPP-CAB du 23 juin 2010.

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a rappelé que les mesures prises par la tutelle visent l'assainissement de la profession de déclarant pour autrui.

Il a rappelé par ailleurs la définition de certains concepts tels que transporteur, transitaire, consignataire, commissionnaire en douane agréé.

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a souligné que la plupart des opérateurs économiques de Pointe-Noire sont détenteurs de l'agrément de transitaire et doivent entreprendre les démarches requises pour l'obtention de l'agrément de commissionnaire en douane.

Il a demandé aux détenteurs de décisions provisoires délivrées par la Direction Générale des Douanes de déposer une copie au Secrétariat de la Direction Interdépartementale.

- **De l'application de la Circulaire N°054/MFBPP-CAB du 23 juin 2010, suspendant le régime de transit national IM8**

Répondant à une préoccupation de Monsieur ITSOUA Guy Rodolphe de GETMA, concernant le cas de sociétés bien connues telles que CFAO, le Colonel NGOUBA LENGANGUE a précisé que la Note de Service N° 435 est toujours applicable. Par conséquent, la Circulaire N° 054 sera appliquée au cas par cas.

Le Colonel MANDA Fidèle, Chef du Service des Enquêtes Douanières, a fait valoir que la Circulaire N° 054 est appliquée avec une certaine souplesse. Les intéressés doivent se rapprocher de la Direction Interdépartementale.

- **Du contournement de l'inspection par scanning**

Monsieur GUYANT Christophe, Directeur Général de COTECNA, a rappelé que des dispositions ont été prises à tous les niveaux (COTECNA – Ministère des Finances – Douane) pour endiguer les manœuvres frauduleuses visant le contournement de l'inspection par scanning.

Cependant, aucune évolution significative n'a encore été enregistrée.

- **Du fonctionnement de l'application EXONET**

Monsieur PAKA Guy Bernard de TEX a souhaité connaître si les attestations d'exonération seront toujours requises après le lancement de l'application EXONET.

L'Inspecteur OSSOUALA Xavier Victor, Chef du SEPI, a précisé qu'à terme la gestion des exonérations sera dématérialisée.

Dans un premier temps, les attestations d'exonération sur support papier subsisteront pour des besoins de contrôle.

- **De la célérité dans la liquidation des déclarations**

Monsieur Joseph MBOUNGOU de PANALIPINA, qui avait précédemment relevé des lourdeurs dans la liquidation des déclarations, a remercié le Service pour les dispositions prises afin de diligenter la procédure.

- **Du fonctionnement de la Cellule Scanner**

Le Colonel ESSENDE Célestine, Chef de la Cellule Scanner, a rappelé aux partenaires qu'au-delà de 14H30 ils sont tenus de solliciter l'ouverture de bureau.

- **De la célébration du cinquantenaire de l'indépendance du Congo**

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a rappelé aux partenaires les dispositions arrêtées par les Préfets des Départements de Pointe-Noire et du Kouilou en vue de l'organisation des défilés civils dans les deux Départements.

Commencée à 8h15, la réunion a pris fin à 9h15.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence